

laquelle se trouvait un anglais porteur d'une lettre à Champlain dans laquelle David Kerth l'invitait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Rendre Québec c'était rendre toute la Nouvelle-France aux Anglais, car Québec était alors le noyau autour duquel se groupait la moitié de l'Amérique du Nord. En butte à toute sorte d'embaras, privé de secours, délaissé par ses alliés sauvages, et enfin manquant de vivres, Champlain sur la sommation des frères Thomas et Louis Kerth dut plier devant la nécessité et capituler, ce qu'il fit par une lettre en date du 19 Juillet par laquelle il acceptait les termes favorables et la capitulation honorable qui lui était offerte.

Champlain partit de Québec où il ne resta que vingt-cinq ou trente personnes sous la protection des Anglais. Il amenait avec lui les religieux et un certain nombre de colons, et le pays resta virtuellement au pouvoir de l'Angleterre.

C'est ce fait qui justifie un peu le titre que j'ai donné à Sir William Alexander de Menstrie de gouverneur du Canada inconnu, car bien que le don qui lui avait été fait par Charles I en 1628 de tout le Canada avec la qualité de son lieutenant général fut entaché d'abus et d'empiétement, le Canada tombant en la possession de l'Angleterre, Sir William ne rentrait-il pas dans la possession des droits à lui conférés, irrégulièrement il est vrai, comme lieutenant dans la colonie du roi, son maître ? L'autorité du conquérant ne fut pas représenté ici, dans la colonie, mais il n'en est pas moins vrai que la Nouvelle-France, et l'Acadie étaient considérées comme colonies anglaises parcequ'il ne fallut rien moins qu'un traité entre les deux puissances pour les rendre à leur ancien maître.

Ce traité qui fut fait à Saint Germain-en-Laye le 29 Mars 1632, est intitulé. "Traité entre le roi Louis XIII et Charles I roi d'Angleterre pour la restitution de la Nouvelle France, l'Acadie et le Canada" et dans l'article III on lit :

"De la part de Sa Majesté de la Grande Bretagne, le dit sieur ambassadeur en vertu du pouvoir qu'il a, lequel sera inséré à la fin des présentes, a promis et promet pour et au nom de Sa Majesté de rendre et restituer à Sa Majesté très-chrétienne, tous les lieux occupés en la Nouvelle-France, Acadie et Canada par les sujets de Sa Majesté de la Grande Bretagne, iceux faire retirer des dits lieux et pour cet effet le dit sieur ambassadeur délivrera lors de la passation et signature des présentes aux commissaires du Roi très-chrétien, en bonne forme, le pouvoir qu'il a de Sa Majesté de la Grande-Bretagne pour la restitution des dits lieux